ORDRE DES CHIROPRATICIENS DU QUÉBEC

Mise au point officielle
27 mars 2020

Informations générales	
Sujets	**Précisions**
Guide d'exercice sur la téléconsultation	Voici notre **guide d'exercice sur la téléconsultation**. Nous espérons que celui-ci pourra répondre à vos interrogations et vous permettre de réadapter votre pratique rapidement. Nous mettons aussi à votre disposition un **formulaire de consentement à la téléconsultation** que vous devrez faire signer, à la main ou électroniquement, par votre patient préalablement à la téléconsultation.
Mesures de protection contre la transmission par gouttelettes et par contact d'une maladie contagieuse	Nous avons mis sur pied un **guide d'exercice** portant sur les principales mesures de protection individuelle contre la transmission par gouttelettes et par contact d'une maladie contagieuse. Ces mesures sont basées sur des informations émises par des sources officielles en matière de santé publique.
Rappel déontologie	Nous savons que vous voulez aider vos patients dans cette situation particulière. Cependant, assurez-vous de respecter votre Code de déontologie et de restreindre vos communications à votre champ d'exercice, c'est-à-dire le traitement, la prévention et le diagnostic des troubles neuromusculosquelettiques. Cela implique que vous ne pouvez pas produire de communication sur des sujets qui ne relèvent pas de votre champ d'exercice (par exemple, des vidéos expliquant comment prévenir les maladies infectieuses). Cependant, vous pouvez diffuser des informations provenant de sources officielles, comme le Guide d'autosoins produit par le Gouvernement du Québec.

Activités de l'Ordre	
Sujets	**Précisions**
Déclaration annuelle	N'oubliez pas de remplir votre déclaration annuelle. Ce service sera offert en ligne à compter de lundi 30 mars. Vous avez jusqu'au 1er avril 2020 pour le faire.

Points de presse gouvernementaux		
Date	**Sujet**	**Annonces**
27 mars	**Point de presse du gouvernement du Québec**	• 2021 cas confirmés, 50 personnes aux soins intensifs, 18 décès (10 de plus qu'hier); • Recherche de solution pour que les salariés ayant un salaire inférieur à 2000$ puissent bénéficier d'une aide supplémentaire; • Appel à la vigilance des voisins pour les personnes vulnérables, dont les enfants maltraités ou les femmes victimes de violence conjugale; • 11 hôpitaux désignés pour les soins intensifs; • Possibilité de déclarer l'état d'urgence sanitaire à Montréal (cela a été fait en fin d'après-midi par la mairesse Valérie Plante).
27 mars	**Point de presse du gouvernement du Canada**	• 4590 cas confirmés, 53 décès; • Subvention de 75% des salaires des employés de PME; • Fermeture des bureaux de Service Canada (les demandes doivent être faites en ligne).